

Isolation par les façades et Sécurité Incendie Essai LEPIR2

La maîtrise du risque de propagation des feux par les façades au travers de l'essai LEPIR2 est un sujet technique et de développement à fort enjeu sur lequel travaille une cellule spécifique au sein du SNBVI (Syndicat National des Bardages et Vêtures Isolés). Créé en juin 2013 et fédérant aujourd'hui les 13 industriels les plus influents du secteur de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (I.T.E. filière sèche), le SNBVI met aujourd'hui son expertise technique pluridisciplinaire à profit, pour contribuer à faire progresser le sujet.

L'isolation par les façades ne doit pas constituer un risque supplémentaire pour la sécurité incendie

L'isolation par les façades, recommandée dans le cadre de la Réglementation Thermique 2012 ne doit pas constituer un risque supplémentaire pour la sécurité incendie*. Les critères de performance à respecter concernent la non-pénétration des flammes et des fumées à l'étage supérieur à celui de l'incendie (N+1), ainsi que la non-propagation de la flamme en façade à l'étage N+2.

Ces vérifications peuvent être réalisées au moyen d'un Local Expérimental Pour Incendie Réel à 2 niveaux, dénommé **banc d'essai LEPIR2**.

Comment s'opère un essai LEPIR2 ?

Le foyer est constitué de 600 kg de bois placés dans une pièce dont les fenêtres ouvertes donnent sur la base de la façade testée. Le comportement de la façade est alors évalué durant 30 minutes, au minimum. Si après ce délai, le feu n'a pas atteint la base du niveau N+2, et que ni les flammes, ni les fumées, n'ont pénétré au niveau N+1, alors le système constructif de façade étudié est conforme aux exigences réglementaires.

Le SNBVI lance des programmes d'essais personnalisés



Compte tenu du grand nombre de parements décoratifs et de systèmes constructifs, tout en tenant compte de l'importante variabilité des facteurs influant lors des essais dans toutes les configurations, le SNBVI a pris l'initiative de se rapprocher de laboratoires compétents dans le domaine de l'ingénierie de la sécurité incendie. Des programmes d'essais personnalisés sont actuellement en cours de définition entre les membres de la Commission Technique du SNBVI et les laboratoires.

La validation de la configuration retenue (Worth Case) justifiera la réalisation de quelques essais de réaction au feu des matériaux constitutifs à échelle réduite et des simulations numériques, puis à un ou plusieurs essais LEPIR2 pour valider la ou les solutions dimensionnantes retenues. Les résultats pourront être étendus à l'ensemble de la gamme étudiée, après validation par les autorités compétentes.

Ci-contre : le banc d'essai du laboratoire EFECTIS « vierge » (sans parement), lors de l'essai obligatoire de calibration, c'est-à-dire d'un essai à blanc. Source : EFECTIS.

* L'Instruction Technique 249 publiée en annexe de l'Arrêté du 24 mai 2010 portant approbation « de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public » définit les exigences de sécurité incendie applicables aux façades des établissements recevant du public du premier groupe, aux immeubles d'habitation et aux immeubles de grande hauteur, dans la limite des prescriptions de chaque réglementation.